

## RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

### Finances, Budget, patrimoine et administration générale

■ Séance du 15 Avril 2021

18256

#### ■ Budget Annexe du Crématorium Saint-Pierre - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "Réfection des fours et Equipements du Crématorium Saint-Pierre"

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente en matière de gestion des services d'intérêt collectif et gère, à ce titre, le Crématorium Saint-Pierre de Marseille.

Le Crématorium Saint-Pierre assure près de 4 000 crémations par an, entraînant naturellement une usure de ses équipements.

Dans ce cadre, il est nécessaire de maintenir les équipements de crémation en bon état de fonctionnement et de pouvoir réaliser les travaux sur les fours (rebriquage, remplacement des soles, remplacement éventuel d'un four...), les travaux relatifs au système de filtration ainsi que tous les travaux de sécurité.

De ce fait, il est nécessaire de créer une opération d'investissement n°2021104200 « Réfection des fours et équipements du Crématorium Saint-Pierre » relative aux travaux de réfection des fours pour un montant de 600 000 euros HT soit 720 000 euros TTC. Cette opération d'investissement sera inscrite au Budget Annexe du Crématorium Saint-Pierre.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la création et l'affectation pour un montant de 600 000 euros HT de l'opération d'investissement n°2021104200 relative à la « réfection des fours et équipements du Crématorium Saint-Pierre. »
- La nécessité de prévoir la réfection et le renouvellement des fours du Crématorium Saint-Pierre, afin d'assurer la continuité du Service public,
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiements y afférents.

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement n°2021104200 « Réfection des fours et équipements du Crématorium Saint-Pierre » pour un montant total de 600 000 euros HT.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Annexe du Crématorium Saint-Pierre 2021 et suivants – Sous Politique F220 – Chapitre 23 – Nature 2315 – Code Gestionnaire : Créma.

L'échéancier des crédits de paiement s'établit comme suit :

2021 : 120 000 euros HT  
2022 : 200 000 euros HT  
2023 : 200 000 euros HT  
2024 : 80 000 euros HT

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Budget et Finances

Didier KHELFA

**METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU  
CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE**

**BUDGET ANNEXE DU CRÉMATORIUM SAINT-PIERRE : APPROBATION DE LA  
CRÉATION DE L'AFFECTATION DE L'OPÉRATION D'INVESTISSEMENT  
N°2021104200 "RÉFECTION DES FOURS ET EQUIPEMENTS DU CRÉMATORIUM  
SAINT-PIERRE"**

En application de l'article 5215-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente en matière de gestion des services d'intérêt collectif et gère, à ce titre, le Crématorium Saint-Pierre de Marseille.

Le Crématorium Saint-Pierre assure près de 4 000 crémations par an, entraînant naturellement une usure de ses équipements.

Dans ce cadre, il est nécessaire de maintenir les équipements de crémation en bon état de fonctionnement et de pouvoir réaliser les travaux sur les fours (rebriquage, remplacement des soles, remplacement éventuel d'un four...), les travaux relatifs au système de filtration ainsi que tous les travaux de sécurité.

Par ailleurs, l'établissement accueille près de 60 000 personnes par an, ce qui nécessite de disposer d'équipements, de mobilier et d'objets décoratifs de qualité.

De ce fait, il est nécessaire de créer et d'affecter une opération d'investissement n°2021104200 « Réfection des fours et équipements du Crématorium Saint-Pierre » relative aux travaux de réfection des fours pour un montant de 600 000 € HT soit 720 000 € TTC. Cette opération d'investissement sera inscrite au Budget Annexe du Crématorium Saint-Pierre.